

Perroy, le 20 mai 2020

## **Rapport de la Commission de Gestion pour le préavis 02-2020 concernant les comptes 2019 d'Enfance & Jeunesse**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion composée de Monsieur Pierre Burnier, nommé Président de la commission par contumace ainsi que de Mesdames Stéphanie Bartolini, Ariane Dubuis et Nathalie Eynard et de Messieurs Hans-Peter Brunner et François Roch, rapporteur, s'est réunie le 13 mai dernier au restaurant scolaire Crock'n'rolle du Collège du Martinet en présence d'une délégation du CODIR et de l'administration d'ENJEU.

A cette occasion, les représentants d'ENJEU nous ont présenté l'ensemble des comptes, répondu à toutes les questions posées et donné les explications nécessaires à la bonne compréhension du préavis. La commission s'est réunie à nouveau le 20 mai 2020 à Perroy afin d'établir son rapport.

### **Analyse des comptes**

De manière générale, les comptes ont été tenus avec exactitude et dans le respect des budgets votés par le Conseil intercommunal.

Il en ressort néanmoins les commentaires suivants :

- **512+520.3662-4 : Camps de ski, courses d'école et voyages d'étude pour l'enseignement primaire et secondaire :**

En raison du changement de paradigme survenu à la suite de la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral, ces charges sont en nette augmentation. Néanmoins, en tenant compte des entrées liées à la participation des parents et aux subsides cantonaux qui figurent dans les comptes 512+520.4359 et suivants, cela représente une augmentation de la charge résiduelle financée par ENJEU de 5,1 % pour l'enseignement primaire et 12,4 % pour l'enseignement secondaire, par rapport aux montants prévus dans le budget. Au vu de la situation, ces augmentations pour l'année 2019 nous semblent tout à fait raisonnables.

- **512+520.3011 à 512+520.3080 : Traitement des concierges et du personnel auxiliaires :**

Afin de se mettre en conformité avec les règles comptables en vigueur, les salaires facturés par des tiers, comme la Commune de Rolle, sont désormais comptabilisés dans le compte 512+520.3080, raison pour laquelle nous pouvons constater des variations entre le budget et les comptes. On remarque globalement une baisse des charges grâce à une gestion maîtrisée de ces ressources par la direction de l'association.

- **Enseignement primaire**

Globalement, les comptes 2019 démontrent que les charges pour l'enseignement primaire sont relativement stables, avec peu de variation entre les exercices 2018 et 2019.

Nous relevons néanmoins une légère baisse du coût total par élève de l'enseignement primaire par rapport à l'exercice comptable 2018 ainsi qu'à la prévision budgétaire 2019.

En 2019, le coût total du primaire était de CHF 3'757.27 par élève, soit 2,06 % de moins que durant l'année 2018.

- **Enseignement secondaire**

Malgré différentes charges extrabudgétaires auxquelles l'association a dû faire face, notamment la création de trois classes supplémentaires dont une dans le cadre du concept 360° sur le site du Martinet, la participation des communes pour 2019 reste stable avec une augmentation de charge d'environ CHF 39'300.- en comparaison avec les comptes 2018.

En revanche, nous constatons une augmentation du coût total par élève de l'enseignement secondaire par rapport aux comptes 2018. En effet, le coût total était de CHF 3'437.82 par élève en 2019, soit une augmentation d'environ 7,3 % en comparaison avec l'exercice 2018. Néanmoins, ce montant reste toujours en dessous des prévisions budgétaires.

- **Bibliothèque intercommunale**

Nous constatons que le coût net de la bibliothèque intercommunale est en dessous du budget prévu pour l'année 2019 et reste dans la droite ligne de l'exercice précédent.

- **Accueil de jour**

Nous tenons à relever que l'exercice 2019 constitue le premier exercice comptable regroupant l'ensemble des buts de l'association ENJEU, suite à la fusion des comptabilités ENJEU et ARAERE au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En raison de cette fusion, les logiciels de comptabilité ont dû être adaptés, ce qui a généré quelques surcoûts. Il en va de même avec la mise à niveau des téléphones suite au passage à la technologie VoIP.

C'est avec un certain enthousiasme que nous avons constaté une augmentation de 3 % de la subvention de la FAJE. En effet, le taux de subvention est passé de 27 % à 30 % de la masse salariale éducative (salaires et charges sociales) des structures collectives comme les crèches-garderies et les UAPE.

Nous relevons également une augmentation du salaire des AMF de 15 centimes par heure et par enfant. Celui-ci passe de CHF 5.85 à CHF 6.00 par heure et par enfant.

Enfin globalement, nous constatons une légère augmentation de la participation des parents dans les différentes structures d'accueil proposées par ENJEU.

- **Fonds de réserve COVID**

Suite aux récents événements liés à la crise du Coronavirus, le CODIR propose de créer un fonds de réserve COVID à hauteur de CHF 50'000.- pour le scolaire et de CHF 300'000.- pour l'accueil de jour, soit un montant total de CHF 350'000.-.

Ce fonds de réserve est créé dans le but d'anticiper notamment des surcoûts liés à l'achat du matériel de protection et des produits de désinfection. Selon le CODIR, il servira également à couvrir une partie du manque à gagner lié à l'absence de la participation financière des parents dans le domaine de l'accueil de jour.

La commission est pour le moins dubitative sur la création de ce fonds de réserve, tant sur le montant de l'impact difficilement quantifiable à ce jour, mais aussi sur la pertinence d'une telle action de la part d'une association intercommunale dont le but financier doit se limiter à une répartition des charges effectives.

De plus, nous parlons d'une charge supplémentaire aux communes et non pas de l'affectation d'une partie d'un bénéfice ou d'un excédent de produits. En d'autres termes, cela revient à dire que nous ajoutons une charge aujourd'hui..., dans le but de prévoir une charge éventuelle pour demain..., mais dont on ignore encore le réel impact financier.

Même si nous pouvons louer le mérite du CODIR qui souhaite rester prudent et appliquer l'adage rappelant que « gouverner, c'est prévoir », il n'en demeure pas moins que la responsabilité financière qui incombe à une association doit se limiter à la gestion des charges et non pas à la gestion des risques, qui est elle de la compétence prévisionnelle des communes membres. Ce principe de précaution ne vise pas à limiter la capacité d'anticipation du comité de direction, mais il permet tout simplement d'éviter une accumulation systémique des liquidités communales dans les différents niveaux des nombreuses structures intercommunales de notre région.

Enfin, le Conseil d'État a déposé un arrêté le 6 mai dernier, accompagné d'un financement de CHF 18'900'000.-, dans le but d'octroyer une aide financière extraordinaire aux structures d'accueil de jour afin d'atténuer les conséquences du manque à gagner suite à l'absence totale ou partielle de facturation aux bénéficiaires. Dans cet arrêté, le Conseil d'État précise qu'il prendra en charge l'entier des pertes calculées pour la période du 18 mars au 26 avril 2020 et la moitié des pertes pour la période du 27 avril au 10 mai 2020.

Cette aide cantonale est renforcée par une décision du Conseil Fédéral qui a décidé de soutenir les structures d'accueil et de prendre à sa charge un tiers du manque à gagner, pour un montant total de CHF 65'000'000.- sur le plan fédéral.

Néanmoins, après en avoir débattu et malgré les réserves évoquées ci-dessus que nous avons souhaité partager dans le présent rapport, la commission de gestion soutient à l'unanimité la proposition du comité de direction. Cependant, la commission recommande que le fonds de réserve COVID soit dissous lors du bouclage des comptes 2020, pour autant que la situation sanitaire le permette.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la commission de gestion recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 02-2020 tel que présenté et vous recommande :

1. d'approuver les comptes 2019 du volet scolaire ;
2. d'approuver les comptes 2019 du volet bibliothèque ;
3. d'accepter de créer un fonds de réserve COVID scolaire de CHF 50'000.- ;
4. de restituer la différence en faveur des communes qui s'élève à CHF 522'825.94 ;
5. d'approuver les comptes 2019 du volet accueil de jour ;

6. d'accepter de créer un fonds de réserve COVID de CHF 300'000.- ;
7. de restituer la différence en faveur des communes qui s'élève à CHF 458'016.68 ;
8. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2019 ;
9. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat.

Pour la commission de gestion :

Pierre Burnier, président

Stéphanie Bartolini

Ariane Dubuis

Nathalie Eynard

Hans-Peter Brunner

François Roch, rapporteur